

Présents : MMES et MM. LE TILLY G, LE MERRER L, FLAGEUL G, IVANOV L, FOULFOIN F, LE BIHAN E, ADELIS G, TILLY M, PERRENNES AM, COLOMBEL M, BERNARD E, TREHOREL V, PERENNEZ G.

Absents excusés : M. MATHECADE G. qui a donné pouvoir à M. COLLET J.
M. BRAJEUL J. qui a donné pouvoir à M. PERENNEZ G.
E. LE GOFF, C. LE COUEDIC

Absent : M. BRE V.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
- achat d'une plaque de cuisson pour le logement sis 7 rue Emile Jégard

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire revient sur le compte-rendu du Conseil Municipal de décembre. Suite à la remarque de Jacky Brajeul sur les ordures ménagères, un mail a été envoyé à tous les conseillers leur demandant de rappeler leur vote.

Aussi, il est proposé de modifier le compte- rendu « ordures ménagères : discussion sur l'orientation à prendre pour le ramassage » en supprimant « à l'unanimité » et en inscrivant à la place « à la majorité (14 voix pour, une voix contre : E. Le Bihan et 2 absentions : J. Brajeul et E. Le Goff qui a donné pouvoir à J. Brajeul) ».

Les membres présents acceptent cette modification afin que le compte-rendu rapporte le plus justement possible les décisions du Conseil Municipal.

Gérard Le Tilly informe qu'il a participé à la commission ordures ménagères de LCBC ce jour. Une étude va être mise en place sur la prestation de service et la régie (chiffrage, personnel ...). Cette dernière sera transmise aux communes qui devront voter.

MARCHE TRAVAUX AMENAGEMENT DE RUES : RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Gérard Le Tilly informe que la commission d'adjudication des marchés s'est réunie le 4 décembre pour l'ouverture des plis.

3 entreprises y ont répondu : COLAS TP, EIFFAGE et EUROVIA.

Suite à l'ouverture des plis, une négociation a été lancée dont les résultats définitifs sont les suivants :

entreprise	Rue E Jégard	Rue de l'étang	total	Couches revêtements RD	Total de l'offre
estimation	344 805,83 €	64 484,53 €	409 290,36 €	46 245,00 €	455 535,36 €
COLAS TP	363 679,10 €	70 742,60 €	434 141,70 €	35 029,50 €	469 451,20 €
EIFFAGE	336 400,88 €	65 273,83 €	401 674,71 €	37 921,25 €	439 595,96 €
EUROVIA	360 860,42 €	64 864,28 €	425 724,70 €	34 550,75 €	460 275,45 €

entreprise	Montant de l'offre	Délai en semaines	Note prix (/40)	Note techn (/60)	Note totale (/100)	classement
COLAS	469 451,20 €	16	37,28	52,50	89,78	2
EIFFAGE	439 595,96 €	14	40,00	58,50	98,50	1
EUROVIA	460 275,45 €	15	38,12	48,00	86,12	3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'entreprise EIFFAGE, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché et à payer les dépenses en section d'investissement du budget 2019.

Les travaux devraient commencer en février.

De plus, un avenant a été demandé à l'entreprise EIFFAGE pour poser des bordures granit dans la rue de l'étang à la place des bordures béton pour un côté et en remplacement des bordures béton de l'autre. Le montant de l'avenant est de 14 496,25 € HT soit un montant de marché de 454 092,21 € HT dont 37 921,25 € à la charge du Département (416 170,96 € HT à la charge de la commune).

Le Conseil accepte cet avenant par 15 voix pour et une abstention de Frédéric Foulfoin qui dit que ce point n'a pas été vu par la commission aménagement du bourg dont il fait partie.

Gilda Pérennez souhaite avoir des informations sur le montant et la durée de l'emprunt qui sera réalisé pour cet investissement. Guy Flageul estime le montant à emprunter à 200 000 € sur 15 ou 20 ans. Monsieur le Maire précise que le taux de subvention atteint 55 % : 15% par la Région, 10% par le Contrat de Territoire, 30% de DETR (sous réserve d'attribution – demande à faire) et environ 20 000 € d'Amendes de Police. Le reste à financer serait approximativement de 210 000 €.

MISE EN PLACE DE LA REGIE COMMUNALE

Madame Capra a donné son accord pour la création d'une régie de recettes qui encaissera, à partir du 1^{er} février 2019, les abonnements à la bibliothèque, les locations de salles communales, les loyers des logements communaux (uniquement si paiement à la mairie) et les concessions du cimetière.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► DECIDE de nommer Angeline Fiot, régisseur principal, Karine Foulfoin, régisseur suppléant et Céline Chauvière ainsi que Marie-Pierre Huet mandataires.

► AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'extension de cette régie

ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DE KERMELIN

Gérard Le Tilly informe que, suite à une intervention de l'entreprise ERS, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public, il a été constaté la vétusté de 5 foyers lumineux au lotissement de Kermelin.

Le SDE a établi un devis pour leur remplacement :

- foyers à Leds : 2 980 € HT dont 1 788 € à la charge de la commune
- foyers à ampoules 1000W : 2 260 € HT dont 1 356 € à la charge de la commune.

Le Conseil retient le remplacement par des Leds. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

BATIMENT : PRISE TV GENETS D'OR

Le Conseil Municipal accepte le devis de SERFO pour la fourniture et la pose d'une prise TV et d'une prise de courant pour les Genêts d'Or d'un montant de 218 € HT.

VOIRIE : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION

Gérard Le Tilly fait le compte-rendu de la commission voirie s'est réunie le 21 décembre afin de définir les travaux sur la voirie rurale pour l'année 2019. Les routes de Garenton et de la Brévelaye ont été retenues pour une longueur de 750 mètres.

Le Gaec de Boisvelaye a demandé s'il était possible d'enrober un chemin d'exploitation sur une longueur de 140 mètres pour accéder à l'élevage.

Pour rappel, les chemins d'exploitation sont du domaine privé de la commune sans obligation d'entretien. Toutefois, si une demande de réfection est sollicitée, la règle mise en place par la commune est la suivante : 50% à la charge de la commune et 50% à la charge de l'agriculteur qui en fait la demande. Le Gaec de Boisvelaye a accepté cette proposition.

L'évaluation d'une tranche optionnelle concernant le lotissement de Quénéha va être demandée. Cette proposition est soutenue par Michel Colombel qui confirme que la route du lotissement est très abîmée. Le programme définitif sera décidé au vu de l'évaluation faite par les services de LCBC.

DEVIS MEDAILLES DE TREVE

Notre stock de médailles en dépôt aux Bronzes de Mohon a disparu. Il était resté dans cette société en attente des gravures. Il nous reste 20 boîtes vides.

Le président de la FNACA, Joseph Nicolas, nous demande de décerner une médaille d'honneur communale aux 5 anciens d'Algérie titulaires de la médaille militaire. Il précise que le comité FNACA de Trévé n'a jamais demandé de subvention à la commune contrairement aux comités voisins. En outre, l'association des ACPG (Anciens Combattants Prisonniers de Guerre) ne demandera plus de subvention de 50 €.

De plus, Marie-Thérèse Rasquin, partant en retraite le 1^{er} avril prochain, sera également récipiendaire de la médaille communale.

Le devis des Bronzes de Mohon pour 25 médailles en bronze rose fondu diamètre 70 mm avec sur une face « Trévé » et une gravure du clocher est de 647,50 € HT soit 25,90 € par médaille. Le dessin avait été réalisé par René Calvé.

Après discussion, il est décidé de mettre ce devis en attente. Le Conseil demande à Monsieur le Maire de négocier le prix avec cette entreprise car c'est cette dernière qui a perdu les médailles.

ACHAT D'UNE PLAQUE DE CUISSON POUR LOGEMENT 7 RUE EMILE JEGARD

Le Conseil Municipal accepte le devis du magasin But de Loudéac pour le remplacement d'une plaque de cuisine vitrocéramique au prix de 159,99 € TTC.

La dépense sera mandatée en section d'investissement.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- signature du marché de la STEP : mardi 29 janvier avec la Nouvelle Nantaise des Eaux

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- redynamisation des bourgs ruraux : après un entretien avec Cindy Thomas de LCBC et les renseignements qu'elle a obtenu de la Région, nous aurons des difficultés à rentrer dans le cadre de l'étude et donc notre dossier ne sera sans doute pas retenu parce que nous ne mobilisons pas suffisamment les citoyens pour une participation active au projet et qu'il aurait fallu faire appel à un cabinet pour conceptualiser l'ensemble du projet et rédiger un rapport d'étude. Nous allons, malgré tout, continuer à réfléchir à l'aménagement global de notre bourg.

Lors de la dernière réunion, nous avons abordé les zones naturelles et de construction de logements sociaux. Lors de la réunion de la commission du 23 janvier, nous aborderons le projet de la salle omnisports et passerons en revue diverses zones d'aménagement du bourg.

- Grand Débat National : une urne et des feuilles blanches sont à disposition des habitants de la commune dans la salle de Conseil. Chaque Trévéen peut venir y déposer ses condoléances.